

## Expérimentation **AGIR & Rénover+**

---

**100 projets de rénovation de logements  
individuels et petites copropriétés**

-

**Forum AGIR – 18 novembre 2011**

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ▶ Association créée en 1976 à la suite du 1er choc pétrolier

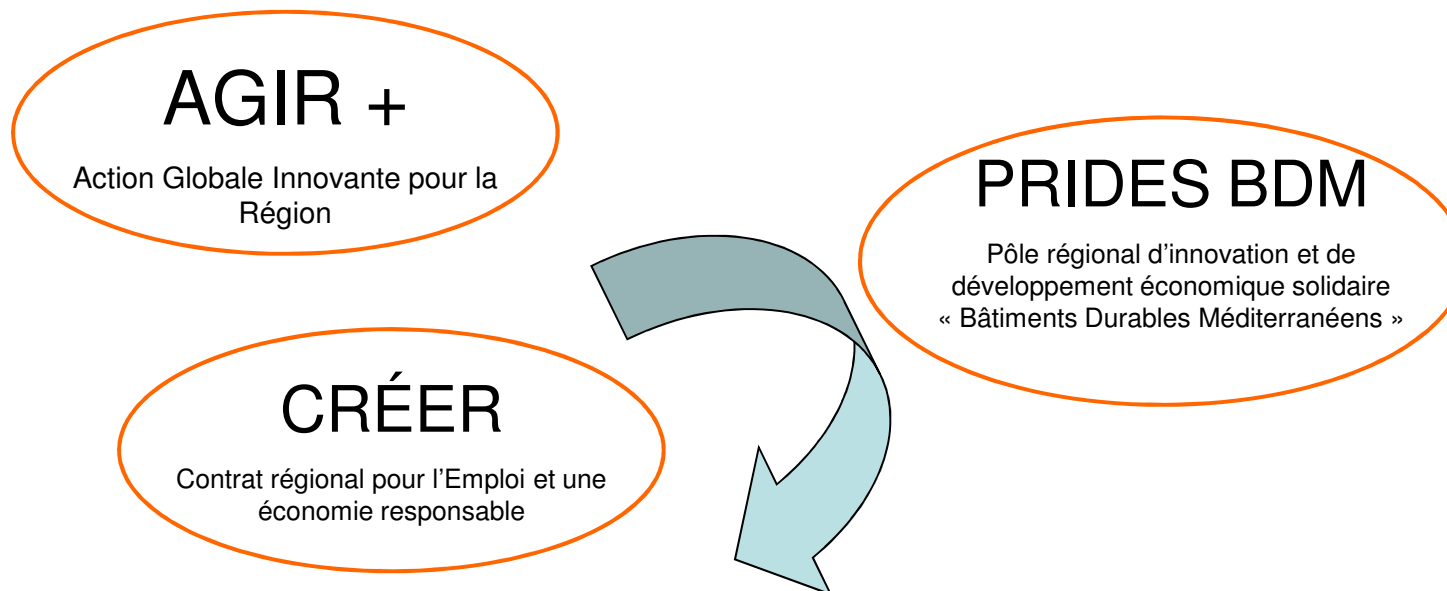
- **Accès à l'énergie**
- **Préservation et valorisation des ressources locales**
- **Gestion des déchets**
- **Lutte contre les changements climatiques**
- **Appui aux politiques de développement durable**

- 40 projets en France et dans 12 pays
- 200 collaborateurs
- CO2 Solidaire
- budget de 7M€

### GERES France :

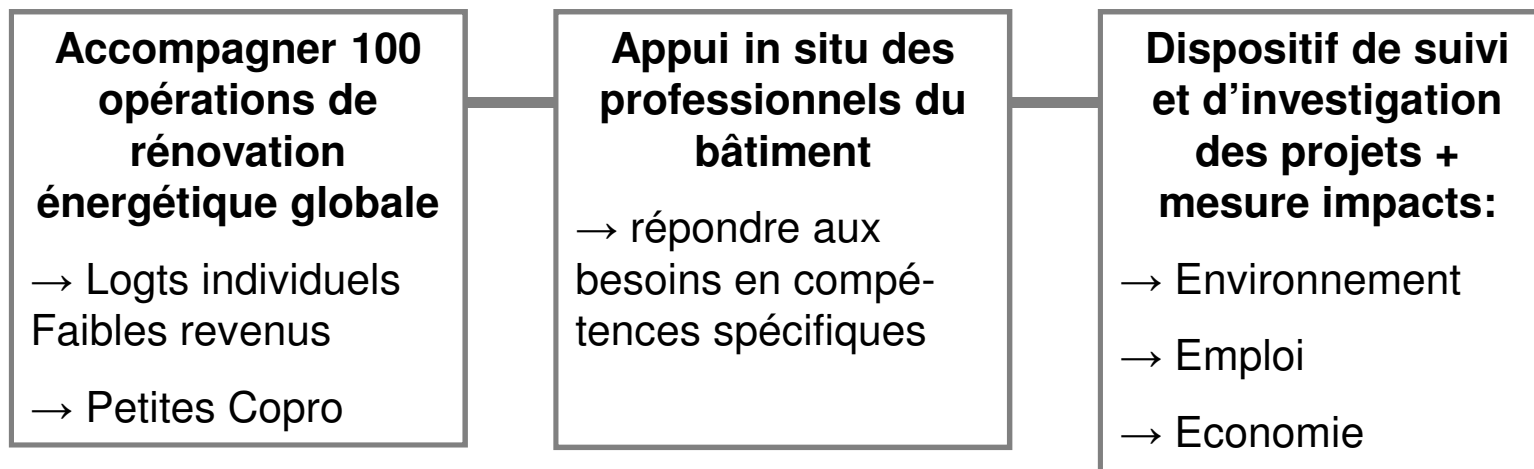
- 2 Espaces INFO ENERGIE (Marseille et Aubagne)
- Energie et habitat (copropriétés, maisons individuelles...)
- Précarité Energétique (projets locaux et européens)
- Gestion des déchets (compostage...)
- Energie et Agriculture
- Filières d'énergies propres (biogaz, méthanisation, petite hydro...)

- ▶ Le Grenelle de l'Environnement prévoit des objectifs ambitieux d'économies d'énergie dans le bâtiment ( -38% de consommations pour les bâtiments existants d'ici 2020)
- ▶ Par délibération n°09-321 la Région a montré l'horizon à atteindre : 40% d'économies d'énergie d'ici 2020 et 80% d'ici 2050 pour son fonctionnement et celui des établissements dont elle est en charge
- ▶ 2/3 du parc régional de logements = construits avant 1975 = enjeu majeur
- ▶ Constats régionaux
  - Peu d'opérations globales et ambitieuses (facteur 4)
  - Facture énergétique des ménages les plus modestes
  - Une offre professionnelle qui commence à se mobiliser et à se former mais peu de chantiers au final



Par délibération n°11-761 la Région s'est engagée dans une expérimentation permettant de réaliser

**100 opérations d'amélioration de la performance énergétique de logements individuels et petites copropriétés**



Appui sur les équipes opérationnelles d'OPAH

Appui sur les Espaces INFO ENERGIE



Appui sur une AMO conventionnée avec la Région dont missions :

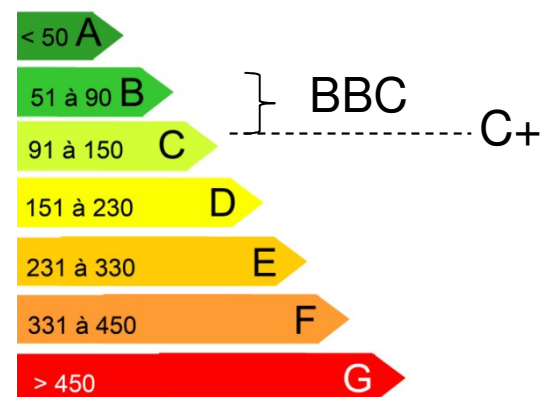
- Soutenir des partenaires pour mobiliser les porteurs de projet
- Identifier les opportunités et difficultés en amont des travaux, pendant le chantier et à posteriori
- propositions pour lever les freins identifiés et analyse des impacts

### ► Pour qui ?

- Propriétaires occupants ou bailleurs en maisons individuelles
- Petites copropriétés (moins de 10 logements)

### ► Pour quels bâtiments ?

- Bâtiments construits avant 1975  
OU
- Bâtiments classés E, F ou G de l'étiquette du DPE



### ► Pour quelles performances ?

- **Niveau BBC rénovation ( consommation < 80kWhep/m<sup>2</sup>.an ± zone climatique)**  
OU
- **niveau C+ (consommation < 120 kWhep/m<sup>2</sup>.an)**

### ► Pour quels travaux ?

- Toiture et plancher bas
- Murs
- Fenêtres et portes fenêtres
- Ventilation
- Énergies renouvelables
- Solutions passives

- ▶ Propriétaires bailleurs privés
  - conventionnés ANAH
  - Autres bailleurs sous conditions de ressources (revenus fiscaux 3<sup>ème</sup> quartile)
  
- ▶ Propriétaires occupants
  - ménages modestes (plafond ANAH)
  - revenus fiscaux 3<sup>ème</sup> quartile
  
- ▶ Associations ou organismes d'insertion par le logement
  
- ▶ Syndicat de copropriétaires  
Copropriété de 10 logements maximum

### Niveau visé

**BBC** ou **C+** (N1 ou N3)

**BBC** uniquement (N1)

**BBC** ou **C+** (N1 ou N3)

**BBC** uniquement (N1)

**BBC** ou **C+** (N1 ou N3)

**BBC** uniquement (N1)

- ▶ Conditions techniques :
- ▶ **NIVEAU N3** : atteinte de l'étiquette **C+** de performance énergétique (E à G avt travaux) et mise en œuvre de la **démarche BDM** (niveau « **cap BDM** »)
- ▶ **NIVEAU N1**: performance du référentiel **BBC Effinergie Rénovation** ou consommation d'énergie conventionnelle **divisée par 4** et mise en œuvre de la **démarche BDM** (niveau « **Bronze** »)

Performance énergétique	<b>Niveau N3 (C+)</b> 120 kWhep/m <sup>2</sup> .an	<b>Niveau N1 (BBC)</b> De 64 à 112 kWhep/m <sup>2</sup> .an selon altitude et zone climatique
Méthode de calcul et postes concernés	<b>3CL</b> chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire	<b>TH-C-E ex</b> idem+ ventilation, auxiliaires
Pour attester de la PE	DPE avant et après travaux	Etude de perf. énergétique
Instrumentation obligatoire	non	Oui
Test étanchéité à l'air obligatoire	Non	Oui (sans obligation de résultats)



► Conditions liées à la prescription et à la réalisation des travaux:

- Contrat avec offre globale de travaux multi corps-d'état proposé par un mandataire unique
- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises reconnues compétentes
  - Qualibat rénovation énergétique,
  - Qualifelec « efficacité énergétique »,
  - « ECO-artisans »,
  - « Pros de la performance énergétique » ou
  - entreprises présentant une référence en rénovation BBC ou BDM



► En copropriété :

- les travaux devront engager l'ensemble de la copro avec en maîtrise d'ouvrage unique le syndicat de copropriétaires
- Un maître d'oeuvre est obligatoire



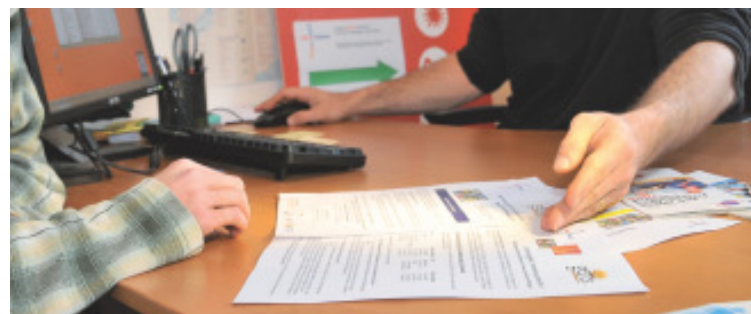
- **Copropriétés** ..... **50% du montant des travaux limité à 4000€/logement**
  
- **Maisons individuelles**
  - Niveau C+ (plafond ANAH) ..... **2000€ / logement**
  
  - Niveau BBC ..... **6000€ / logement**
    - + **2000€** si éligible au plafond majoré de l'ANAH
    - + **1500€** pour test d'étanchéité à l'air et instrumentation
    - + **500€** si CESI ou chauffage bois

➔ Aide versée à 50% dès notification de la Région.

➔ Cumulable avec aides de l'Etat (crédit d'impôt, Eco-PTZ...)

► Les EIE et opérateurs OPAH: portes d'entrée et de sortie du dispositif

- En amont : explications sur le dispositif, premier niveau de conseil
- Avant envoi à la Région : vérification du dossier et avis consultatif



► Un suivi des consommations sur 2 ans à l'issue des travaux

- Le maître d'ouvrage s'engage à transmettre ses consommations après travaux



► Une analyse complète du dispositif par l'AMO de la Région

- Soutien aux acteurs du projet
- Analyse des projets (impact énergétique et environnemental, impacts économiques et de l'emploi, impacts sociaux)
- Proposition et test de solutions pour favoriser l'offre et la demande (lien avec projet européen MARIE)

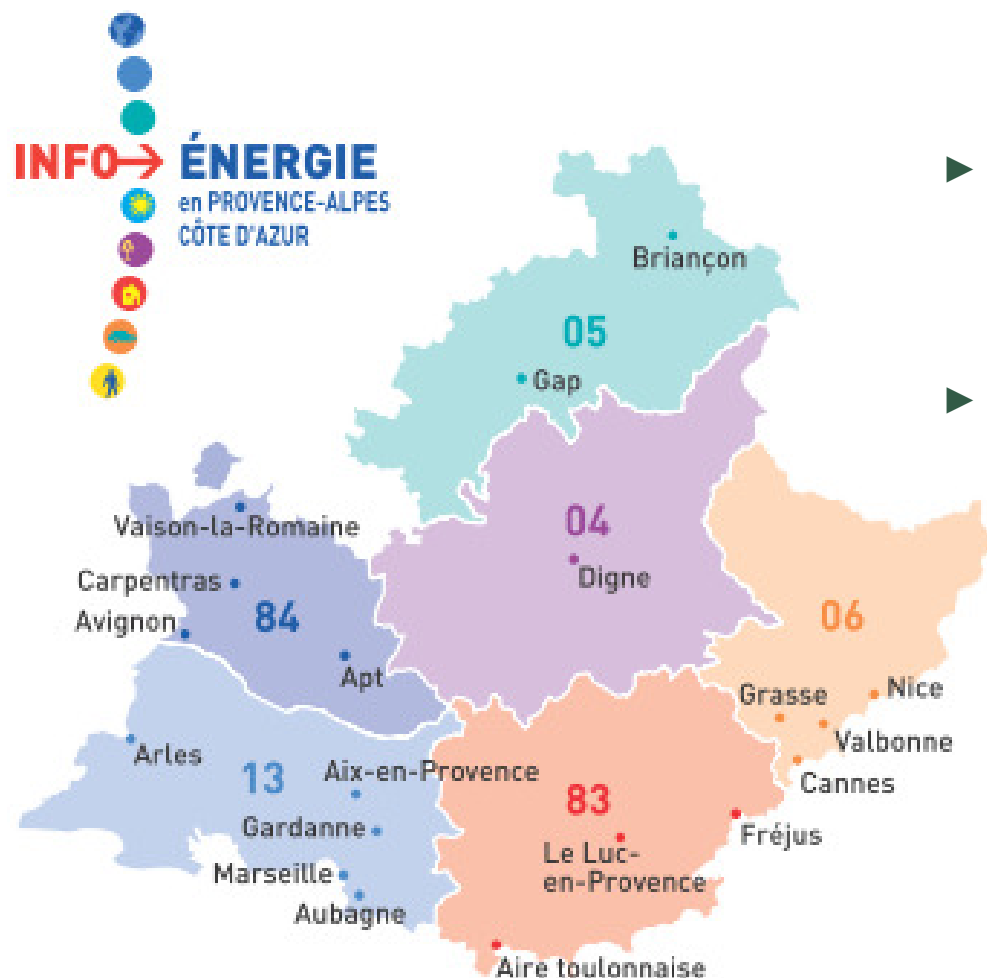
### ► Un appui in situ des professionnels

Pour répondre à leurs besoins de compétences spécifiques pour l'atteinte des objectifs du chantier

Une formation est finançable à hauteur de 50% (plafond à 2500€ par projet de rénovation) pour assurer :

- une formation avant, pendant ou après le chantier
- une sensibilisation et coordinations des intervenants avant démarrage du chantier
- réunion d'échanges entre acteurs de plusieurs chantiers de rénovation énergétique

## Des questions ?



Pour plus de renseignements :

- ▶ Les 20 EIE de la Région PACA  
[www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)
- ▶ Folco Laverdière (Région PACA)  
[flaverdiere@regionpaca.fr](mailto:flaverdiere@regionpaca.fr)
- ▶ Pôle BDM  
[www.polebdm.eu](http://www.polebdm.eu)